

Date de la Convocation
15 décembre 2023

Date de l’Affichage
15 décembre 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Représentés : 4
Absents : 4

Objet de la délibération
Sur l’autorisation donnée au
Maire pour demander la
DETR 2024
Pour la réalisation des
nouveaux services
techniques

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2023-46 SEANCE DU 20 décembre 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT **Adjoints**,
Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, Mme
Marie CORNET-VERNET, M Daniel MATHÉ **Conseillers
Municipaux**.

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
Mme Oriane PODEVIN représentée par Mme Pascale BACQUET
M Grégory THIBAUD représenté par M Jean-Paul ANGLADE
M Pierre de MONTALEMBERT représenté par M Daniel MATHÉ

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETAIRE DE SEANCE : M Philippe BARRAULT

Le Conseil Municipal,

Constatant la nécessité de construire de nouveaux services techniques en accord avec les normes sanitaires et à proximité de la Mairie,

Le conseil municipal doit délibérer pour donner au Maire l’autorisation de demander la subvention DETR 2024 au titre de la réalisation de ce projet.

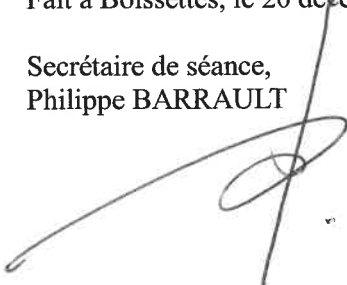
VU le code général des collectivités locales,

Et après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à solliciter et à signer la DETR 2024 (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux), dans le cadre de la construction de nouveaux services techniques. Le montant de l’opération est estimé à 650 000 € HT soit 780 000 € TTC.

Fait à Boissettes, le 20 décembre 2023,

Secrétaire de séance,
Philippe BARRAULT



Le Maire,
Thierry SEGURA

